

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAVIGNY

Numéro SIRET : **21740260100017**

POSTE COMPTABLE : **CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE**

M14

COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

BUDGET : **Budget Principal**

ANNEE 2015

Code INSEE 74260	COMMUNE DE SAVIGNY Budget Principal	CA 2015
----------------------------	---	-------------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	806
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	31
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère : Communauté de Communes du Genevois	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	730,71	0,00
2	Produits des impositions directes / population	290,06	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 065,96	0,00
4	Dépenses d'équipement brut / population	184,03	0,00
5	Encours de la dette / population	0,00	0,00
6	DGF / population	111,70	0,00
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement (2)	27,34%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct. (2)	75,00	0,00
9	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement (2)	17,26%	0,00%
10	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

COMMUNE DE SAVIGNY - 74 - Budget Principal	CA	2015
---	-----------	-------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE(1)

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 582 142,06	G 848 501,20
	Section d'investissement	B 309 947,48	H 467 142,67
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2014	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit) 222 658,00	I (si excédent) 222 658,00
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit) 98 609,63	J (si excédent) 98 609,63
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		990 699,17 = A+B+C+D	1 538 301,87 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2016 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2016	= E+F 0,00	= K+L 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 582 142,06	= G+I+K 1 071 159,20
	Section d'investissement	= B+D+F 408 557,11	= H+J+L 467 142,67
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 990 699,17	= G+H+I+J+K+L 1 538 301,87

COMMUNE DE SAVIGNY - 74 - Budget Principal	CA 2015
---	----------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	189 820,00	141 546,98	0,00	0,00	48 273,02
012	Charges de personnel	169 843,00	159 005,15	0,00	0,00	10 837,85
014	Atténuations de produits	78 000,00	77 503,00	0,00	0,00	497,00
65	Autres charges gestion courante	180 798,00	178 632,55	0,00	0,00	2 165,45
Total des dépenses de gestion courante		618 461,00	556 687,68	0,00	0,00	61 773,32
66	Charges financières	24 956,00	24 954,38	0,00	0,00	1,62
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues Fonct	11 000,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		654 417,00	581 642,06	0,00	0,00	72 774,94
023	Virement à la sect° d'investis. (2)	300 000,00				
042	Opérations d'ordre entre section (2)	0,00	500,00			0,00
043	Op. ordre intérieur de section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		300 000,00	500,00			299 500,00
TOTAL		954 417,00	582 142,06	0,00	0,00	372 274,94
Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2014		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	23 000,00	36 474,47	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services	960,00	2 277,53	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	284 799,00	308 773,78	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	412 000,00	484 045,32	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits gestion courante	11 000,00	16 207,65	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		731 759,00	847 778,75	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	722,45	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		731 759,00	848 501,20	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre section (2)	0,00	0,00			0,00
043	Op. ordre intérieur de section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		731 759,00	848 501,20	0,00	0,00	0,00
Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2014		(3) 222 658,00				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	60 000,00	19 765,77	0,00	40 234,23
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	431 544,61	126 718,43	0,00	304 826,18
22	Immos reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		491 544,61	146 484,20	0,00	345 060,41
10	Dotations Fonds divers Réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	54 764,00	54 762,90	0,00	1,10
18	Compte de liaison (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières	113 004,00	108 700,38	0,00	4 303,62
020	Dépenses imprévues Invest	0,00			
Total des dépenses financières		167 768,00	163 463,28	0,00	4 304,72
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		659 312,61	309 947,48	0,00	349 365,13
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	0,00		0,00
TOTAL		659 312,61	309 947,48	0,00	349 365,13
Pour information		(3)			
D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2014		98 609,63			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	145 000,00	152 436,43	0,00	0,00
1068	Dotations Fonds divers Réserves (7)	302 027,24	302 027,24	0,00	0,00
138	Subventions d'investissement	10 895,00	12 179,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions	0,00		0,00	
Total des recettes financières		457 922,24	466 642,67	0,00	0,00
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		457 922,24	466 642,67	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonct. (1)	300 000,00			
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	0,00	500,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		300 000,00	500,00		299 500,00
TOTAL		757 922,24	467 142,67	0,00	290 779,57
Pour information		(3)			
R001 Solde d'exécution positif reporté de 2014		0,00			

COMMUNE DE SAVIGNY - 74 - Budget Principal	CA 2015
---	----------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

(1) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

COMMUNE DE SAVIGNY - 74 - Budget Principal	CA 2015
---	----------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	141 546,98		141 546,98
012	Charges de personnel	159 005,15		159 005,15
014	Atténuations de produits	77 503,00		77 503,00
65	Autres charges gestion courante	178 632,55		178 632,55
66	Charges financières	24 954,38	0,00	24 954,38
67	Charges exceptionnelles	0,00	500,00	500,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement - Total		581 642,06	500,00	582 142,06
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2014				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	54 762,90	0,00	54 762,90
18	Compte de liaison	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	19 765,77	0,00	19 765,77
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	126 718,43	0,00	126 718,43
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	108 700,38	0,00	108 700,38
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement - Total		309 947,48	0,00	309 947,48
Pour information				98 609,63
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2014				98 609,63

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

COMMUNE DE SAVIGNY - 74 - Budget Principal	CA 2015
---	----------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	36 474,47		36 474,47
70	Produits des services	2 277,53		2 277,53
73	Impôts et taxes	308 773,78		308 773,78
74	Dotations et participations	484 045,32		484 045,32
75	Autres produits gestion courante	16 207,65		16 207,65
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits Exceptionnels	722,45	0,00	722,45
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement - Total		848 501,20	0,00	848 501,20
Pour information				222 658,00
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2014				222 658,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	152 436,43	0,00	152 436,43
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	302 027,24		302 027,24
13	Subventions d'investissement	12 179,00	0,00	12 179,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	500,00	500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement - Total		466 642,67	500,00	467 142,67
Pour information				0,00
R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2014				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	189 820,00	141 546,98	0,00	0,00	48 273,02
60611	Eau & assainissement	1 000,00	1 333,05	0,00	0,00	0,00
60612	Energie-électricité	27 000,00	27 016,84	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
60622	Carburants	3 000,00	2 202,78	0,00	0,00	797,22
60631	Fournitures d'entretien	1 000,00	1 703,58	0,00	0,00	0,00
60632	F. de petit équipement	4 000,00	3 870,26	0,00	0,00	129,74
60633	F. de voirie	6 000,00	8 861,84	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	220,00	193,65	0,00	0,00	26,35
6064	Fournitures administratives	3 000,00	1 535,71	0,00	0,00	1 464,29
6065	Livres,disques,cassettes	1 500,00	1 242,51	0,00	0,00	257,49
61522	Entretien de bâtiments	15 000,00	23 947,68	0,00	0,00	0,00
61523	Entretien de voies et reseaux	48 500,00	16 884,24	0,00	0,00	31 615,76
61524	Entretien de bois et forêts	8 000,00	4 666,43	0,00	0,00	3 333,57
61551	Entretien matériel roulant	6 000,00	3 517,31	0,00	0,00	2 482,69
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 000,00	270,60	0,00	0,00	729,40
6156	Maintenance	11 000,00	9 833,90	0,00	0,00	1 166,10
616	Primes d'assurances	6 200,00	6 188,94	0,00	0,00	11,06
6182	Doc. générale et Technique	300,00	199,95	0,00	0,00	100,05
6188	Autres frais divers	10 000,00	7 259,69	0,00	0,00	2 740,31
6225	Indemn. comptable,régisseur	500,00	437,59	0,00	0,00	62,41
6226	Honoraires	15 000,00	4 842,26	0,00	0,00	10 157,74
6228	Divers	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6232	Fêtes et cérémonies	7 000,00	6 459,34	0,00	0,00	540,66
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6237	Publications	6 000,00	3 916,00	0,00	0,00	2 084,00
6251	Voyages et déplacements	150,00	0,00	0,00	0,00	150,00
6256	Missions	0,00	76,25	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	1 000,00	404,59	0,00	0,00	595,41
6262	Frais de télécommunication	3 000,00	3 111,99	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimil	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
63512	Taxes foncières	1 950,00	1 570,00	0,00	0,00	380,00
012	Charges de personnel	169 843,00	159 005,15	0,00	0,00	10 837,85
6218	Autre personnel extérieur	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
6332	Cotisations au FNAL	100,00	85,91	0,00	0,00	14,09
6336	Cotisation CNG,CG de la FPT	2 000,00	1 639,95	0,00	0,00	360,05
6338	Autres impôts & taxes	300,00	257,90	0,00	0,00	42,10
6411	Personnel titulaire	100 000,00	94 295,82	0,00	0,00	5 704,18
6413	Personnel non titulaire	5 000,00	3 467,29	0,00	0,00	1 532,71
6416	Emplois d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
64168	Autres	10 000,00	10 035,41	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	14 000,00	13 472,92	0,00	0,00	527,08
6453	Cotisations caisses retraite	24 000,00	23 696,70	0,00	0,00	303,30
6454	Cotisations ASSEDIC	900,00	864,21	0,00	0,00	35,79
6455	Cotisations Assurances Personnel	7 700,00	9 338,04	0,00	0,00	0,00
6456	Cotisations FNC suppl.fam.	800,00	780,00	0,00	0,00	20,00
6458	Cotisations autres organismes	1 043,00	1 043,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail	0,00	28,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6488	Autres charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	78 000,00	77 503,00	0,00	0,00	497,00
73911	Rev et rest° contribut° directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7391178	Autres rest° dégrèv cont directe	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
7392	Prélèv pour reversemt fiscalité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73921	Attributions de compensation	0,00	20 048,00	0,00	0,00	0,00
73923	Reversements sur FNGIR	47 500,00	47 046,00	0,00	0,00	454,00
73925	Fonds péréquat° recettes fiscal	30 000,00	10 409,00	0,00	0,00	19 591,00
65	Autres charges gestion courante	180 798,00	178 632,55	0,00	0,00	2 165,45
6531	Indemnités élus	25 000,00	25 236,49	0,00	0,00	0,00
6533	Cotisations retraite élus	1 000,00	999,48	0,00	0,00	0,52
6535	Formation élus	1 000,00	100,00	0,00	0,00	900,00
6554	Contribution organ.regroup.	134 395,00	134 393,58	0,00	0,00	1,42
65736	Etablist. et services rattachés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657362	CCAS	6 500,00	6 500,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. person. droit privé	12 903,00	11 403,00	0,00	0,00	1 500,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		618 461,00	556 687,68	0,00	0,00	61 773,32
66	Charges financières (b)	24 956,00	24 954,38	0,00	0,00	1,62
66111	Intérêts réglés à l'échéance	24 850,00	24 849,11	0,00	0,00	0,89
6618	Intérêts des autres dettes	106,00	105,27	0,00	0,00	0,73
6681	Indemn. rembours emprunt risque	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions (d)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct (e)	11 000,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		654 417,00	581 642,06	0,00	0,00	72 774,94
023	Virement à la sect° d'investis.	300 000,00	0,00			
042	Opérations d'ordre entre section (4)(5)(6)	0,00	500,00			0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00			0,00
675	Valeur comptable immob. cédées	0,00	500,00			0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

COMMUNE DE SAVIGNY - 74 - Budget Principal	CA 2015
--	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		300 000,00	500,00			299 500,00
043	Op. ordre intérieur de section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		300 000,00	500,00			299 500,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		954 417,00	582 142,06	0,00	0,00	372 274,94
Pour information						
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2014		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2014	0,00
= Différence ICNE 2015 - ICNE 2014	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	23 000,00	36 474,47	0,00	0,00	0,00
6419	Remb. rémunérations de personnel	18 000,00	29 883,78	0,00	0,00	0,00
6459	Remb. sur charges de Sécu.	5 000,00	6 590,69	0,00	0,00	0,00
6479	Remb. autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services	960,00	2 277,53	0,00	0,00	0,00
7022	Coupes de bois	600,00	631,53	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions dans les cimetières	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00
70323	Redev occup domaine public	200,00	277,00	0,00	0,00	0,00
70611	Redevance ordures ménagères	160,00	169,00	0,00	0,00	0,00
7067	Red. serv. périscolaires et ens.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	284 799,00	308 773,78	0,00	0,00	0,00
7311	Contributions directes	0,00	19 165,00	0,00	0,00	0,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	229 799,00	211 724,00	0,00	0,00	18 075,00
73112	C.V.A.E.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7321	Attribution de compensation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7351	Taxe sur l'électricité	15 000,00	14 807,28	0,00	0,00	192,72
7381	Taxe add. droits de mutation	40 000,00	56 830,50	0,00	0,00	0,00
7388	Autres taxes diverses	0,00	6 247,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	412 000,00	484 045,32	0,00	0,00	0,00
7411	Dotation forfaitaire	74 000,00	74 766,00	0,00	0,00	0,00
74121	Dot Solidarité rurale	10 000,00	14 147,00	0,00	0,00	0,00
74127	Dot nationale de péréquation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
742	Dotations aux élus locaux	0,00	2 812,00	0,00	0,00	0,00
746	DGD	0,00	8 433,06	0,00	0,00	0,00
74831	Dotat° et compensat° TP	0,00	96,00	0,00	0,00	0,00
74834	Etat/compens. taxe fonc.	4 000,00	3 027,00	0,00	0,00	973,00
74835	Comp. exonération taxe d'hab.	4 000,00	4 678,00	0,00	0,00	0,00
7484	Dotation de recensement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7488	Autres attribut° et participat°	320 000,00	376 086,26	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits gestion courante	11 000,00	16 207,65	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	11 000,00	14 683,60	0,00	0,00	0,00
758	Prod. divers de gest° courante	0,00	1 524,05	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		731 759,00	847 778,75	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	722,45	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. gestion	0,00	222,45	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exerc. antérieur)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immob.	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (d) (2)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		731 759,00	848 501,20	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre section (3)(4)(5)	0,00	0,00			0,00
043	Op. ordre intérieur de section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

COMMUNE DE SAVIGNY - 74 - Budget Principal	CA	2015
--	----	------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	731 759,00	848 501,20	0,00	0,00	0,00
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2014	222 658,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2014	0,00
= Différence ICNE 2015 - ICNE 2014	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0.00	0,00	0,00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	60 000.00	19 765,77	0,00	40 234.23
202	Frais doc. urbanisme, numérisat°	60 000.00	19 765,77	0,00	40 234.23
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	431 544.61	126 718,43	0,00	304 826.18
2111	Terrains nus	10 000.00	711,47	0,00	9 288.53
2116	Cimetières	10 000.00	6 396,00	0,00	3 604.00
2117	Bois,forêts	5 000.00	3 819,28	0,00	1 180.72
2128	Agencements & aménagements	30 000.00	29 156,17	0,00	843.83
21311	Hôtel de ville	60 000.00	15 715,80	0,00	44 284.20
21312	Bâtiments scolaires	0.00	0,00	0,00	0.00
21318	Autres bâtiments publics	20 000.00	1 430,64	0,00	18 569.36
2151	Réseaux de voirie	257 544.61	23 568,64	0,00	233 975.97
21534	Réseaux d'électrification	4 000.00	0,00	0,00	4 000.00
21538	Autres réseaux	20 000.00	9 853,20	0,00	10 146.80
2156	Matériel d'incendie	0.00	0,00	0,00	0.00
21568	Autre matériel et outillage	1 000.00	840,00	0,00	160.00
2157	Matériel de voirie	0.00	8 645,99	0,00	0.00
21578	Autre matériel et outillage	5 000.00	11 254,16	0,00	0.00
2158	Autres matériels & outillage	2 000.00	0,00	0,00	2 000.00
21783	Matériel de bureau et informat.	0.00	0,00	0,00	0.00
2183	Matériel de bureau et info.	2 000.00	568,04	0,00	1 431.96
2184	Mobilier	5 000.00	14 759,04	0,00	0.00
22	Immos reçues en affectation (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
Total des dépenses d'équipement		491 544.61	146 484,20	0,00	345 060.41
10	Dotations Fonds divers Réserves	0.00	0,00	0,00	0.00
10222	FCTVA	0.00	0,00	0,00	0.00
1068	Excédents de fonctionnement	0.00	0,00	0,00	0.00
13	Subventions d'investissement	0.00	0,00	0,00	0.00
16	Remboursement d'emprunts	54 764.00	54 762,90	0,00	1.10
1641	Emprunts en euros	52 418.00	52 417,53	0,00	0.47
16411	16411	0.00	0,00	0,00	0.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0.00	0,00	0,00	0.00
16875	Dettes envers group.de CL	0.00	2 345,37	0,00	0.00
168751	Autres dettes du GFP	2 346.00	0,00	0,00	2 346.00
18	Compte de liaison	0.00	0,00	0,00	0.00
26	Participations et créances ratta	0.00	0,00	0,00	0.00
27	Autres immos financières	113 004.00	108 700,38	0,00	4 303.62
27638	Autres établissements publics	113 004.00	108 700,38	0,00	4 303.62
020	Dépenses imprévues Invest	0.00			
Total des dépenses financières		167 768.00	163 463,28	0,00	4 304.72
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0.00	0,00	0,00	0.00
TOTAL DEPENSES REELLES		659 312.61	309 947,48	0,00	349 365.13
040	Opérations d'ordre entre section (4)		0,00		
041	Opérations patrimoniales (7)	0.00	0,00		0.00
168751	Autres dettes du GFP	0.00	0,00		0.00
2138	Autres constructions	0.00	0,00		0.00
27638	Autres établissements publics	0.00	0,00		0.00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0.00	0,00		0.00

COMMUNE DE SAVIGNY - 74 - Budget Principal			CA	2015
III - VOTE DU BUDGET			III	
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES			B1	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	659 312.61	309 947,48	0,00	349 365.13
Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2014	98 609,63			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, *DI 040=RF 042*.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041= RI 041*.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations Fonds divers Réserves	447 027,24	454 463,67	0,00	0,00
10222	FCTVA	125 000,00	133 245,00	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	963,00	0,00	0,00
10226	Taxe aménagt Verst sous-densité	20 000,00	18 228,43	0,00	1 771,57
1068	Excédents de fonctionnement	302 027,24	302 027,24	0,00	0,00
138	Subventions d'investissement	10 895,00	12 179,00	0,00	0,00
1381	Etat & établ.nationaux	10 895,00	0,00	0,00	10 895,00
1383	Départements	0,00	12 179,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions	0,00		0,00	
Total des recettes financières		457 922,24	466 642,67	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		457 922,24	466 642,67	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonct.	300 000,00			
040	Opérations d'ordre entre section (3)(4)	0,00	500,00		0,00
21578	Autre matériel et outillage	0,00	500,00		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		300 000,00	500,00		299 500,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
168751	Autres dettes du GFP	0,00	0,00		0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		300 000,00	500,00		299 500,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		757 922,24	467 142,67	0,00	290 779,57
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2014		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

COMMUNE DE SAVIGNY - 74 - Budget Principal	CA 2015
--	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	DEPENSES	0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	D-B

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

COMMUNE DE SAVIGNY - 74 - Budget Principal	CA	2015
---	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE CREDITS DE TRESORERIE (1)	A2.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

COMMUNE DE SAVIGNY - 74 - Budget Principal	CA	2015
---	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)	A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					825 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					825 000,00									
002879501	CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE				425 000,00	F		4.99	0		M	P	O	A-1
5003879	CAISSE D'EPARGNE DES ALPES				100 000,00	F		4.57	0		T	P	O	A-1
	CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE	27/06/2013	01/10/2013	10/01/2014	300 000,00	F		3.05	0		A	C	N	A-1
Total général					825 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/2015											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2015	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/2015 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)				669 073,08					51 355,40	20 734,60	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)				669 073,08					51 355,40	20 734,60	0,00	0,00
002879501	N			299 633,83	11,00	F		4,99	15 176,60	14 607,76		0,00
5003879	N			69 439,25	6,00	F		4,65	6 178,80	3 068,48		0,00
	N			300 000,00	8,00	F		3,05	30 000,00	3 058,36	0,00	0,00
Total général				669 073,08					51 355,40	20 734,60	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)

A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2015 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/ 2015 (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A														
TOTAL A		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple B														
Option d'échange C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
Autres types de structures F														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

COMMUNE DE SAVIGNY - 74 - Budget Principal	CA	2015
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)	A2.4

Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	3					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	669 073,08					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2015 après opérations de couverture éventuelles.

COMMUNE DE SAVIGNY - 74 - Budget Principal	CA	2015
---	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (*cap, floor, tunnel, swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

COMMUNE DE SAVIGNY - 74 - Budget Principal	CA	2015
---	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)	A2.6

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristique du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
Total des dépenses au c/166 Refinancement de dette (3)																	
Total des recettes au c/166 Refinancement de dette (4)																	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

COMMUNE DE SAVIGNY - 74 - Budget Principal	CA	2015
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE 2015 (1)	A2.7

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégocia-tion	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)			
						Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)			Contrat initial	Contrat renégocié	Intérêts	Capital
								Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								

(1) Inscire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

COMMUNE DE SAVIGNY - 74 - Budget Principal	CA	2015
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)	A2.8

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668 .

COMMUNE DE SAVIGNY - 74 - Budget Principal	CA	2015
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.9

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

COMMUNE DE SAVIGNY - 74 - Budget Principal	CA	2015
---	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2015	C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1	0	1	1	0	1
Attaché Territorial	A	1	0	1	1	0	1
FILIERE TECHNIQUE (c)		2	2	4	2	0	2
Adjoint technique 2ème classe	C	2	2	4	2	0	2
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		3	2	5	3	0	3

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

COMMUNE DE SAVIGNY - 74 - Budget Principal	CA	2015
---	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2015	C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2015	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agent occupant un emploi permanent (6)						
Adjoint administratif	C				3-3-4	
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
SI Complexe sportif		Sans fiscalité propre	16 079,00
SI d'Aménagement du Vuache		Sans fiscalité propre	3 825,00
SI de Protection et de Conservation du Vuache		Sans fiscalité propre	1 736,00
SIVU des Ecoles de Jonzier-Savigny		Sans fiscalité propre	112 457,00
Autres organismes de regroupement			
Amicale des Savigny de France		Sans fiscalité propre	298,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

COMMUNE DE SAVIGNY - 74 - Budget Principal	CA 2015
--	---------

IV - ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / 2014 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / 2014 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / 2014 (%)
Taxe d'habitation	1 290 000,00	0,000	10,970	0,000	141 513,00	0,000
Taxe foncière sur les propriétés bâties	743 100,00	0,000	10,520	0,000	78 174,00	0,000
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	28 800,00	0,000	35,110	0,000	10 112,00	0,000
Cotisation foncière des entreprises	0,00	0,000	0,000	0,000	0,00	0,000
TOTAL	2 061 900,00	0,000			229 799,00	0,000

COMMUNE DE SAVIGNY - 74 - Budget Principal	CA	2015
---	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le Le Maire,
A SAVIGNY, le 07/04/2016
Le Le Maire,

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	12
Nombre de suffrages exprimés :	12
VOTES : Pour :	12
Contre :	0
Abstention :	0

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ORDINAIRE.
A SAVIGNY, le 07/04/2016

Date de convocation : 31/03/2016

Les membres du Conseil Municipal,

Certifié exécutoire par le Le Maire, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le, et de la publication le

A SAVIGNY, le

SOMMAIRE

I - Informations générales

p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières

p.3 B - Modalités de vote du budget

II - Présentation générale du budget

p.4 A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser

p.6 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres

p.7 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

p.9 B1 - Balance générale du budget - Dépenses

p.10 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III - Vote du budget

p.11 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses

p.14 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes

p.16 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

p.18 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

p.19 B3 - Détail des chapitres d'opération d'équipement

IV – ANNEXES

		Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan			
p.20	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.21	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	X	
p.23	A2.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	X	
p.24	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.25	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.27	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	X	
p.28	A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	X	
p.29	A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p.30	A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements		X
	A4 - Etat des provisions		X
	A5 - Etalement des provisions		X
	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		X
	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		X
	A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonct.		X
	A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Invest.		X
	A7.4 - Détails pour certains services		X
	A8 - Etat des charges transférées		X
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
	A10.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)		X
	A10.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)		X
	A10.3 - Opérations liées aux cessions		X
	A10.4 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)		X
	A10.5 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)		X
	A11 - Etat des travaux en régie		X
	A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale		X
B - Engagements hors bilan			
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		X
	B1.3 - Etat des contrats de credit-bail		X
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.6 - Etat des engagements reçus		X
	B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
C - Autres éléments d'informations			
p.31	C1.1 - Etat du personnel	X	
	C1.2 - Actions de formation des élus		X
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
p.33	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
	C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes		X
	C3.6 - Identification des flux croisés		X
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures			
p.34	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
p.35	D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)